

STOP ~~À~~ MÉGA-BASSINES

PROCÈS DES DÉFENSEURS DE L'EAU

28 NOVEMBRE 2023

**RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN
FERME DES RAUX GERZAT**



*Confédération
paysanne*

**DÈS 9H30
10H30 PRISES DE
PAROLE PUIS VISITE
DE LA FERME**

PROCÈS DE NIORT ET ATTAQUES AU MILITANTISME

Les Confédérations Paysannes des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire, de la Loire, et du Puy de Dôme se réunissent aujourd'hui pour signifier leur soutien aux 9 prévenus du procès des défenseurs de l'eau au tribunal correctionnel de Niort ce 28 novembre 2023.

LE PROCÈS

En tout, 9 personnes ont été convoquées devant le tribunal correctionnel de Niort, le 8 septembre 2023, dont trois représentants de la Confédération Paysanne : l'ancien porte-parole national Nicolas Girod, éleveur dans le Jura, le porte-parole de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres, Benoît Jaunet et Sébastien Wyon, paysan en Ariège.

Ils sont jugés pour organisation de manifestation illégale. Les motifs de poursuites concernent tant les deux mobilisations à Sainte-Soline que le printemps maraîchin à la Rochénard.



Prises de parole lors de la première partie du procès le 6 septembre

Avec un dossier indigeste, trop plein de dates, de prévenus et de faits non caractérisés, le procès s'est révélé impossible à mener correctement et dans les temps. Les débats reprennent donc ce 28 novembre.

LA RESPONSABILITÉ DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

En tant que syndicat représentatif, engagé dans la défense des paysannes et paysans et la préservation d'un commun, la Confédération Paysanne et ses membres ont pris part aux mobilisations organisées contre les projets de méga-bassines dans les Deux Sèvres. Nicolas GIROD, ancien porte-parole national de la Confédération Paysanne, l'a rappelé dans sa déclaration du 8 septembre dernier : « *En France plus de 93% des agriculteurs n'irriguent pas : ils ne bénéficient que de l'eau qui tombe et qui est présente dans les sols. De nombreux paysans sont pris au piège d'un système dévastateur et le seront encore un peu plus avec ces projets mortifères pensés par et pour l'agro-industrie. C'est notre tâche de syndicaliste paysan que de les défendre et de leur proposer une autre issue.* »

UNE CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE ET MILITANTE

Ce procès vise à criminaliser l'action militante. Dès qu'un mouvement s'attaque aux intérêts de l'agro-industrie, il est aujourd'hui systématiquement réprimé. Ces derniers mois, la violence d'Etat apparaît davantage à nu : le vrai visage du néolibéralisme se révèle brutalement lorsque des intérêts capitalistes puissants sont menacés par un légitime désir de justice sociale et climatique.

La menace de dissolution des Soulèvements de la Terre en est une preuve : cette tentative manquée du Ministre de l'Intérieur constitue une attaque directe à la liberté d'expression, d'opinion, d'association, de manifestation, aux droits humains, aux droits à l'eau et à l'alimentation et aux droits de l'environnement. Alors que l'Etat dénonce une forme de « écoterrorisme », nous rappelons que de nombreux actes de désobéissance civile ont abouti à la création de nouveaux droits car ils défendent l'intérêt général contre l'intérêt de quelques-uns.

Face à la répression syndicale et à l'accaparement de l'eau par quelques-uns, nous continuerons à lutter pour ce commun.

LA GESTION DE L'EAU POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE

L'irrigation n'est pas un gros mot. L'agriculture est même née avec elle. Mais nous défendons une répartition équitable de l'eau et une irrigation compatible avec les écosystèmes

L'IMPACT DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LES AGRICULTEURS

Les évolutions climatiques de ces dernières décennies se traduisent par des températures moyennes plus élevées. Dans nos départements comme ailleurs, on observe des sécheresses plus longues et plus marquées au printemps et en été et souvent davantage de pluies en automne et en hiver. L'irrégularité de la venue des pluies complexifie particulièrement les pratiques des paysans qui peuvent rencontrer des difficultés importantes pour cultiver ou abreuver leurs animaux en situation de pénurie. La ressource se raréfie et les volumes prélevables sont amenés inexorablement à baisser.

PRÉSERVER ET PARTAGER LES RESSOURCES NATURELLES

Depuis sa création il y a plus de trente ans, la Confédération Paysanne défend le projet de l'agriculture paysanne, qui veut permettre à un maximum de paysannes et de paysans réparti-es sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Cela inclut la ressource en eau, qui doit être utilisée avec sobriété, préservée et partagée. Nous affirmons la nécessité de reconnaître le « droit de l'eau » comme préalable au droit d'accès à l'eau pour l'irrigation. Le respect du cycle de l'eau et sa préservation doivent être garantis sinon sa disponibilité est de fait remise en cause.

NOTRE TRAVAIL SUR LE TERRAIN

Au plus près des paysans, nos syndicats départementaux et les associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR) avec qui ils travaillent accompagnent l'expérimentation et le changement vers des pratiques vertueuses pour la préservation de la ressource en eau.

Ces dernières années, la Confédération Paysanne de la Loire a par exemple animé des ateliers entre agriculteurs irrigants, candidats à l'irrigation, et réticents à l'irrigation, et candidats à l'irrigation, et a échangé sur le résultat de ces réflexions avec des techniciens de syndicat de rivière ou d'Agence de l'Eau. Cela a permis d'aboutir à un document présentant des revendications originales sur le thème de l'accès à l'eau et l'irrigation.

Dans le Cantal, la Cantadear accompagne 10 fermes regroupées en GIEE pour développer notamment leur résistance face aux aléas climatiques. Formations et expérimentation sur les thèmes de la valorisation de l'herbe, des semences locales prairiales, de l'agroforesterie... leur permettent de faire évoluer leur pratiques. Des pratiques à diffuser pour que l'autonomie fourragère ne soit pas synonyme de maïs et d'irrigation.



Mise en commun de pratiques et intervention lors du forum citoyen « Partag'eau »

Crédits : Cantadear et les Amis du Treuil

PARTAGER ÉQUITABLEMENT LA RESSOURCE

Les productions vivrières, notamment maraîchères, qui nécessitent de l'irrigation voire des réserves de stockage, doivent avoir un accès suffisant à l'eau, mais la gestion de cette ressource doit être transparente et démocratique.

Quelques principes défendus par la Confédération Paysanne : un plafond de prélèvement doit être mis en place pour l'irrigation prenant en compte le nombre de personnes travaillant dans la ferme, et l'accès à l'eau en agriculture doit soutenir prioritairement les productions locales pour l'alimentation humaine, l'élevage paysan et des productions agricoles à forte valeur ajoutée et intensives en emplois.

Il est également possible d'accompagner la mise en place de modalités équitables de partage de la ressource entre agriculteurs, ce qui pourrait passer par mieux répartir les terres irriguées au moment de leur reprise via la SAFER, par harmoniser la tarification de l'eau pour les irrigants en incitant à la sobriété, ou par soumettre au débat public la répartition des droits d'eau à intervalles raisonnables.

DES PRATIQUES PAYSANNES POUR PRÉSERVER L'EAU

Plutôt que d'accroître les apports d'irrigation, les évolutions climatiques devraient entraîner des adaptations des systèmes de production. Il faut adapter les productions au climat et aux sols, et favoriser les pratiques agroécologiques paysannes pour que l'eau reste plus longtemps dans des sols vivants, toujours couverts et nourris, avec des haies ou sur lesquels se développe l'agroforesterie, en préservant et amplifiant la biodiversité et sans utilisation d'herbicides.

A LA FERME DES RAUX

Située en Limagne, la Ferme des Raux cultive sept espèces de plantes différentes sur 78 hectares : blé population, maïs, triticales, soja, avoine, petit épeautre et luzerne. Cette diversité permet de faire des rotations longue sur les terrains et ainsi limiter les herbes non désirables et les éventuels pathogènes ou ravageurs.

La ferme des Raux fait partie du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) Limagne Noire créé en 1997. En moyenne, la ferme consomme 5268m³ d'eau par an pour irriguer 11,6 hectares de cultures (soja, maïs, luzerne) : cela correspond à 45 mm/ha en moyenne (par comparaison un bon orage c'est 70 mm/ha).



La ferme des Raux vue du ciel

Aux Raux, tous les 24 mètres, une ligne d'arbre ! Et ce sur les 50 hectares qui se trouvent autour de la ferme. Cela fait pas loin de 1250 arbres, 12.5 kilomètres linéaires à entretenir et de jolies lignes vue du ciel. La mise en place de ce système d'agroforesterie, c'est à dire d'intégration des arbres au sein des cultures, a plusieurs fonctions : les arbres protègent contre les excès climatiques (notamment inondations ou sécheresses), limitent le ruissellement de l'eau et son évaporation, ils créent un micro-climat sur les passerelles (en faisant de l'ombre et en brisant le vent), stockent le carbone, filtrent le nitrate par leurs racines et contribuent à améliorer la fertilité des sols.

PAS DE MÉGABASSINES DANS LE PUY-DE-DÔME OU AILLEURS

Deux projets de méga-bassines de 15 et 18 hectares sont à l'étude dans le Puy de Dôme : ce sont parmi les plus grands projets de mégabassines à ce jour. Elles seraient alimentées par pompage dans l'Allier en période hivernale et devraient desservir 800 hectares de terres pour l'instant non irriguées. Cela correspondrait à une capacité totale de 2,3 millions de m³ d'eau pompés dans l'Allier, l'équivalent de la consommation d'eau annuelle de 42.600 personnes. Un projet est en cours d'études techniques et environnementales, l'autre a été mis en pause le temps de trouver un nouveau lieu d'implantation (le terrain choisi initialement étant trop saturé en eau).

LES MÉGA-BASSINES NE SONT PAS UNE SOLUTION

L'eau stockée dans les méga-bassines est une eau qui se serait infiltrée dans les sols (et jusqu'à la nappe) ou aurait ruisselé dans les cours d'eau. Souterraine ou courante, cette eau vient alimenter son cycle naturel et vivant et répond à divers besoins vitaux (sols, plantes, animaux) des cycles biologiques naturels. En la stockant on la prélève du milieu qui ne reçoit donc plus la quantité nécessaire pour répondre à ses besoins et à ceux de l'agriculture. Par ailleurs, on la rend stagnante alors qu'elle était courante : l'eau s'évapore et sa qualité se dégrade (eutrophisation).

LES FINANCEMENTS PUBLICS INCITENT LES AGRICULTEURS À PRÉLEVER PLUS D'EAU

Les méga-bassines sont très subventionnées : dans le Puy de Dôme cela correspondait à 70% d'un coût de 25 millions d'euros financé par la Région et l'Union Européenne. Pourtant les financements publics doivent en premier lieu inciter les paysans à s'engager dans des systèmes qui limitent leurs impacts sur la ressource en eau, en quantité et en qualité. L'encouragement de systèmes agricoles toujours plus gourmands en eau est dangereux pour la pérennité de l'activité agricole qui doit préserver son outil de travail. Ici, l'usage de méga-bassines s'accompagnerait de plus importants prélèvements d'eau qu'auparavant, et le remplissage complet des bassines n'aurait pas été garanti ces dernières années en raison du débit insuffisant de la rivière.

LES MÉGA-BASSINES PROFITENT À UNE AGRICULTURE INTENSIVE ET EXPORTATRICE

La majeure partie des porteurs des projets puydomois sont des céréaliers (89 %). Malgré la première répartition annoncée des cultures concernées (dont des plantes aromatiques et médicinales, et de l'ail, qui n'ont pas de grands besoins en eau), il est très probable qu'à terme, les cultures irriguées soient majoritairement des grandes cultures de céréales et notamment du maïs, destinées à la production de semences et à l'exportation. Limagrain, groupe semencier international clermontois, ne finance pas directement la construction des bassines, mais rémunère bien mieux les surfaces irriguées de ses coopérateurs (dont font partie 16 irrigants des bassines, parmi lesquels 3 dirigeants de Limagrain), et a mis en place un fonds de soutien pour financer de futures nouvelles structures de stockage d'eau.

QUELLE SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET AGRICULTEURS ?

Les pompages prévus actuellement semblent peu à même d'impacter fortement à eux seuls l'Allier (si le cahier des charges est respecté), mais en présence de plusieurs ouvrages de ce type, l'impact cumulé pourrait très vite devenir problématique. Limagrain, dans un rapport en date du 20 mai 2022, expose ainsi un besoin supplémentaire de 20 millions de m³ d'eau sur la Limagne (une dizaine de fois le projet existant). A l'échelle de notre région et du bassin-versant, se pose donc la question de la solidarité entre territoires et entre agriculteurs, mais aussi de s'assurer de pouvoir répondre à des besoins essentiels : production d'eau potable et refroidissement des centrales nucléaires de la Loire notamment.